

15 janvier 1976. Les détenus refusaient de travailler si on ne leur accordait pas de meilleures conditions de vie et s'ils ne bénéficiaient pas d'un traitement plus humain. Les négociations se sont poursuivies tout au long de cette période et elles se sont terminées par un retour au travail des détenus après qu'un accord fut conclu sur plusieurs points en litige, comme l'organisation d'activités optionnelles, ou sur des questions aussi peu importantes que le matériel de repassage. Ceci illustre bien que les litiges les plus insignifiants peuvent entraîner des tensions qui aboutissent parfois à des situations explosives.

105. Le vice-président du Comité de détenus, Louis Henry, a exprimé son avis sur cette question en ces termes:

«Nous avons gagné quelques autres petits points, des choses qu'il ne serait presque pas nécessaire de mentionner; par exemple nous avons obtenu des fers à repasser et des planches dans les rangées pour repasser nos pantalons. Ce sont des petites choses qui ne sont pas tellement importantes; il est presque honteux que nous ayons été obligés de faire une grève aussi importante pour gagner des «niaiseries» semblables. Tout de même, nous les avons obtenues et nous en sommes fiers maintenant.» (12:35)

106. La prise d'otages par deux détenus le 4 mai 1976 est le seul incident violent d'importance qui se soit produit dans cet établissement. Dans cette affaire, Billy MacAllister, président du Comité de détenus, a contribué au règlement de ce conflit.

107. Le succès de l'Institution Archambault est peut-être lié au fait que le directeur a toujours conservé le contrôle de l'établissement et qu'il a toujours opté en faveur du compromis. Cet établissement illustre bien l'importance que peut avoir un comité de détenus efficace, responsable et mûr. C'est ce comité qui a négocié le règlement de la grève et qui a collaboré avec l'administration pour obtenir le prompt rétablissement des programmes.

108. Le directeur de l'établissement, Jean-Paul LeBrun, n'a eu que des louanges à adresser au Comité de détenus:

«Actuellement, je suis très satisfait de l'orientation du comité de détenus que nous avons dans l'institution. Vous avez pu constater vous-mêmes que nous avons dans ce comité des gens très représentatifs. Toutefois, il est agréable pour moi de négocier avec eux pour en arriver à certaines ententes. Tout de même nous avons eu beaucoup d'appui du comité lorsque nous avons repris les activités après la grève. Et même, nous pouvons considérer qu'à certains points de vue, bien que parfois leurs demandes dépassent la limite de nos possibilités, ils nous apportent des suggestions valables qui nous permettent d'améliorer nos programmes.» (12:71)

109. L'expérience de l'Institution Archambault et les déclarations du directeur ont été très utiles au Sous-comité dans son évaluation des comités de détenus. Abordant à nouveau ce sujet, M. LeBrun a fait la déclaration suivante:

«Il est évident que nous avons développé une nouvelle dimension dans nos discussions avec les comités de détenus. Il est évident que nous communiquons beaucoup plus régulièrement et qu'ils participent énormément; eux-mêmes ont changé peut-être leur conception et leur façon de voir en présence de l'administration. *Et c'est ce genre de dialogue qui nous a peut-être donné la chance*